

BULLETIN DES ACTES ADMINISTRATIFS N°3 / 2017

Délibérations du Bureau du 13 septembre 2017

- **Approbation d'une charte CEP « Conseiller en Energie Partagé » avec l'ADEME:** permettre aux communes et EPCI de mener une politique énergétique maîtrisée sur leur patrimoine : bâtiments, éclairage public, flotte de véhicules...
- **Attribution du marché subséquent pour le groupement de commande d'achat de gaz naturel /TOTAL ÉNERGIE GAZ** en premier et ENI en second en raison du critère prix (critère unique d'analyse du marché subséquent). Ce marché subséquent sera d'une durée de deux ans (du 01/01/2018 au 31/12/2019)
- **Attribution du marché subséquent pour le groupement de commande d'achat d'électricité en tarif C5 / TOTAL ÉNERGIE GAZ** est proposé par la CAO pour être le titulaire du marché, devant EDF et Direct Énergie. En ajoutant le prix de l'acheminement et des taxes, on devrait constater une baisse de 5 % en moyenne sur les factures C5.

Décisions du Président

- **Approbation 3^{ème} Tranche du programme départemental**
- **Approbation règlement de consultation relatif à la passation des marchés *éclairage public* pour les années 2018 à 2021**
 - **Approbation de modification du montant de la subvention d'aide aux chaudières gaz naturel pour le SIVOS de Le Donjon** (3 500 € au lieu de 3 658,10 €).
 - **Approbation du montant de la subvention d'aide aux chaudières gaz naturel pour Tronget:** deux chaufferies (école et salle de polyvalente). La subvention du SDE 03 s'élèvera à 4 040,40 €
 - **Approbation du plan de financement prévisionnel pour l'installation d'une chaufferie bois et d'un micro-réseau de chaleur sur la commune de Valigny**
 - **Approbation plan de financement prévisionnel pour l'installation d'une chaufferie bois sur la commune d'Arfeuilles**
- **Approbation règlement de consultation relatif à la passation des marchés *éclairage public* pour les années 2018 à 2021**
 - **Approbation de modification du montant de la subvention d'aide aux chaudières gaz naturel pour le SIVOS de Le Donjon** (3 500 € au lieu de 3 658,10 €).
 - **Approbation du montant de la subvention d'aide aux chaudières gaz naturel pour Tronget:** deux chaufferies (école et salle de polyvalente). La subvention du SDE 03 s'élèvera à 4 040,40 €.
 - **Approbation du plan de financement prévisionnel pour l'installation d'une chaufferie bois et d'un micro-réseau de chaleur sur la commune de Valigny**
 - **Approbation plan de financement prévisionnel pour l'installation d'une chaufferie bois sur la commune d'Arfeuilles**

▪ Signatures de contrat d'aménagement de bourg :

CONTRATS COMMUNAUX D'AMENAGEMENT DE BOURG - CCAB						
COMMUNE	calendrier	travaux € HT	subvention €			commune €
			Département	autre	sde03	
1er contrat						
BOUCE	2017 à 2019	506 308,55 €	151 892,57 €	Etat : 50 630,84 € CONSEIL REGIONAL : 50 630,84 €		253 154,30 €
LA CHAPELAUDE	2017 à 2019	506 100,00 €	151 830,00 €	Etat : 10 345 €		343 925,00 €
COMMENTRY	2017 à 2019	1 750 000 € plafonné à 1 500 000 €	450 000,00 €	Etat : 59 500 €		1 240 500,00 €
HURIEL	2017 à 2019	1 161 365,75 € plafonné à 750 000 €	225 000,00 €	Etat : 435 645,27 € CONSEIL REGIONAL : 197 470,28 €		303 250,20 €
LAPALISSE	2017 à 2019	810 046 € plafonné à 750 000 €	225 000,00 €	Communauté de communes du pays de LAPALISSE : 32 000 € CONSEIL REGIONAL : 144 221,70 €		408 824,30 €
MONTMARAUULT	2017 à 2019	805 104,30 € plafonné à 750 000 €	225 000,00 €	Etat : 35 723 € CONSEIL REGIONAL : 87 392 €		456 989,30 €
MONTVICQ	2017 à 2019	245 438,60 €	73 631,58 €	Etat : 2 079 € CONSEIL REGIONAL : 98 175,44 €		71 552,58 €
MURAT	2017 et 2018	508 800,00 €	152 640,00 €	Etat : 131 805 €		224 355,00 €
NEULLY LE REAL	2017 à 2019	466 270,00 €	139 881,00 €	Etat : 13 714,31 €		312 674,69 €
SAINT PLAISIR	2018 et 2019	211 642,00 €	63 492,60 €	Etat : 18 375 € Syndicat : 129 774,40 €		
SAINT VICTOR	2017 à 2019	1 037 627,41 € plafonné à 750 000 €	225 000,00 €	Etat : 14 156,10 €		798 471,31 €
TRONGET	2017 à 2019	182 000,00 €	54 600,00 €	DETR : 78 269,55 € CONSEIL REGIONAL : 9 497,28 €		39 633,17 €
SAINT REMY EN ROLLAT	2016	323 205,10 €	96 961,53 €	Vichy Communauté : 59 677,95 € DETR : 24 581,48 €		141 984,14 €

Délibérations du Comité syndical du 29 septembre 2017

▪ **Approbation de la tarification des bornes.** La tarification dépendra du type d'abonnement souscrit par l'utilisateur, du type de bornes utilisées et de la durée de la recharge :

	Abonnés du SDE 03 Formule branchée	Abonnés illimités du SDE 03* Formule super branchée	Non abonnés
Coût de l'abonnement	10 € TTC / an	14 € TTC / mois	
Recharge sur une borne normale	3 € TTC/ heure soit 0,05 € TTC /minute		5 € TTC / heure soit 0,08 € TTC / minute
Recharge sur une borne rapide	4 € TTC/ demi-heure soit 0,13 € TTC /minute		6 € TTC demi-heure soit 0,20 € TTC/ minute
Recharge de nuit	3€ TTC la nuit (21h à 08h)	Illimitée de 21h à 8h sur les bornes normales uniquement	3€ TTC la nuit (21h à 08h)

▪ **Autorisation du Président à signer les conventions de mandat nécessaires pour l'encaissement des recettes liées aux bornes de recharge**

▪ **Délégation d'attribution** au Bureau pour approuver les conventions d'exploitation des chaufferies bois et des réseaux de chaleur

▪ **Lancement de l'élaboration des PCAET par le SDE 03**

▪ **Désignation d'un délégué suppléant à la CAO** (remplacement de M. NOUHAUD)

Monsieur GUIOT est élu en tant que remplaçant de M. NOUHAUD.

▪ **Présentation des décisions modificatives**

Les décisions modificatives des budgets suivants sont présentées au comité syndical : BUDGET GÉNÉRAL, TÉLÉCOMMUNICATIONS, CHAUFFERIES BOIS, IRVE, RÉGIE RÉSEAUX DE CHALEUR

Les décisions modificatives sont, pour l'essentiel, des ajustements au regard des prévisions de réalisation jusqu'à la fin de l'exercice 2017.

▪ **Modification des cotisations de Bellerive Sur Allier**

▪ **Perception des redevances d'occupation du domaine public (RODP) et des redevances d'occupation provisoire du domaine public (ROPDP)**

▪ **Ouverture de crédits d'investissement 2018**

▪ **Révision des AP-AE/CP 2017, et ouverture des AP 2018**

▪ **Remboursement intérêts moratoires**

▪ **Arbre de Noël**